

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

ANNEXE TECHNIQUE AU CERFA

Rédaction : Groupe ornithologique et naturaliste (agrément régional Hauts de France)
En qualité d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage.

Date de rédaction : 01^e septembre 2023



1. Nature et contexte de la demande

La Municipalité d'Athies se voit confrontée à la nécessité de procéder à des travaux impactant la façade et la toiture du bâtiment municipal faisant à la fois office de mairie (1, place du Maréchal Foch, 62223 ATHIES. Bâtiment en face-à-rue) et d'école primaire (arrière de ce même bâtiment).

Lesdits travaux concernent l'enlèvement et le remplacement des actuels cache-moineaux en bois, très dégradés, et leur remplacement par des cache-moineaux en PVC.

Cette opération va :

- 1/ impacter, par la destruction directe de nids et sites de nidification, 2 espèces d'oiseaux protégées par la loi : l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) et le Moineau domestique (*Passer domesticus*)
- 2/ détruire 30 nids d'Hirondelle de fenêtre considérés comme « actifs » (i.e. occupés lors de la saison de reproduction 2023) et 1 nid de Moineau domestique considéré comme « actif »
- 3/ potentiellement gêner, à cause du changement de physionomie induit par les nouveaux aménagements, la réinstallation/nidification des espèces susmentionnées.

Façade de la Mairie d'Athies



Cours d'école située à l'arrière de la Mairie



Les flèches blanches situent les lieux d'accroche des actuels nids d'hirondelles.

Les deux espèces impactées par les travaux ne présentent pas, localement, les mêmes niveaux d'enjeux.

► **Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*)**

L'Hirondelle de fenêtre est un passereau rupicole, dit « anthropophile » dans la mesure où la majorité des nids de ces oiseaux sont construits sur les façades des constructions humaines. Elle présente un caractère grégaire très marqué et niche en colonies plus ou moins peuplées ; les nids sont construits en boue agglomérée par de la salive, directement sous un rebord quelconque.

Sa répartition est vaste ; elle occupe - durant la période de reproduction (printemps et été septentrional) - l'ensemble de l'Europe à l'exception de l'Islande. Elles hivernent essentiellement en Afrique subsaharienne.

Aux échelons européen, national et régionale, cette espèce migratrice est considérée comme répandue, assez commune mais en déclin significatif. Sa population, à l'échelle de l'ex-région Nord – Pas-de-Calais, est considérée comme **presque menacée (NT)**.

La population pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais était estimée à 15 000 et 20 000 couples pour la période 2009-2015 (dernière estimation disponible).

Dans le Pas-de-Calais, les hirondelles de fenêtre arrivent d'avril à juin pour repartir vers les quartiers africains en septembre et octobre, mois au cours duquel des jeunes nourris au nid sont parfois encore observés.

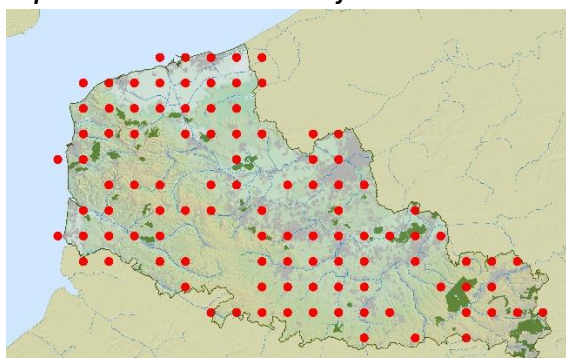
Hirondelle de fenêtre nourrissant ses jeunes au nid



Hirondelle de fenêtre en vol



Répartition de l'Hirondelle de fenêtre à l'échelle du Nord et du Pas-de-Calais



Zone géographique	Liste rouge	Effectifs nicheurs
Europe (27 états de l'union)	LC	11 200 000 à 23 600 000
France	NT	600 000 à 1 200 000
Nord – Pas-de-Calais	NT	15 000 à 20 000

ENJEUX : l'Hirondelle de fenêtre est une espèce grégaire dont les populations ont fortement décliné depuis la moitié du XXe siècle. Les conditions d'accueil en milieu urbain se dégradent (baisse des ressources trophiques, imperméabilisation croissante limitant l'accès à la boue, destruction des nids et limitation des capacités d'accroche sur les nouveaux bâtiments) tandis que les pressions environnementales s'accroissent (changement climatique global impactant la migration). En raison de sa situation, de sa distribution en agrégat et de son caractère philopatride (tendance naturelle à revenir nicher au même endroit, année après année), les enjeux de conservation sont considérés comme importants.

► Moineau domestique (*Passer domesticus*)

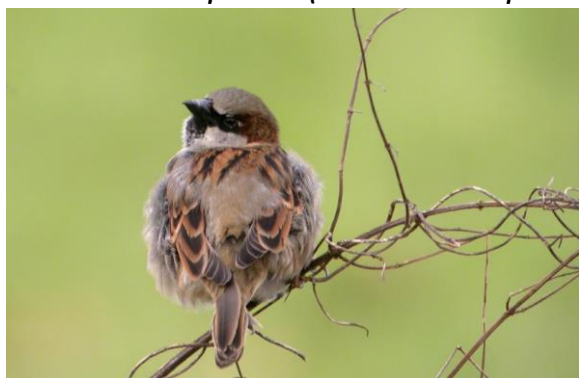
Le Moineau domestique est un passereau cavernicole, dit « anthropophile » car généralement « associé » à l'homme et ses installations. Il construit ses nids en utilisant des matériaux végétaux, assez grossièrement assemblés en forme de boule lâche, et garnies de plumes et de poils ; ils sont installés dans des cavités de toute sorte mais essentiellement situées sur ou dans des bâtiments. L'habitat humain ancien a ses faveurs, mais les bâtiments agricoles (hangar, stabulations...) sont également très utilisés.

Cette espèce est largement répandue à travers le monde de l'Europe occidentale et de la Scandinavie à l'Afrique du Nord, au nord-est de la Chine et à l'Inde (elle a par ailleurs été introduite dans de nombreuses autres parties du monde).

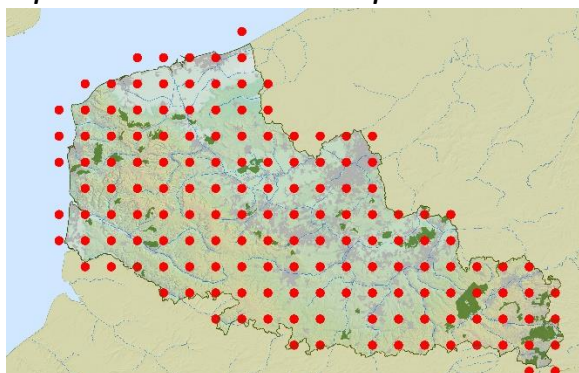
Aux échelons européen, national et régionale, cette espèce est considérée comme essentiellement sédentaire, très répandue, très commune mais en déclin. Sa population, à l'échelle de l'ex-région Nord – Pas-de-Calais, est considérée comme en déclin modéré avec une baisse de l'ordre de 30 % au cours des 30 dernières années ; elle comptait 100 000 à 150 000 couples pour la période 2009-2015 (dernière estimation disponible). Elle est considérée comme **presque menacée (NT)**.

Dans le Pas-de-Calais, les moineaux domestiques sont essentiellement sédentaires. Leur période de reproduction est, de ce fait, relativement étendue avec des cas extrêmes de ponte relevés entre la mi-janvier et des poussins élevés jusqu'à la mi-août. De manière générale, l'essentiel de la reproduction a cependant lieu entre avril et juin.

Moineau domestique mâle (il existe un dimorphisme sexuel chez cette espèce)



Répartition du Moineau domestique à l'échelle du Nord et du Pas-de-Calais



Zone géographique	Liste rouge	Effectifs nicheurs
Europe (27 états de l'union)	LC	134000000 à 196000000
France	LC	4000000 à 7000000
Nord – Pas-de-Calais	NT	100000 à 150000

ENJEUX : le Moineau domestique est une espèce fort répandue dont les populations ont certes décliné depuis la moitié du XXe siècle, mais qui restent relativement importantes, du moins à l'échelle du Pas-de-Calais. Les conditions d'accueil en milieu urbain se dégradent pour cette espèce (baisse des ressources trophiques, renouvellement urbain qui limite les possibilités de nidification), qui souffre naturellement – comme tant d'autres – de l'accentuation des pressions environnementales. En raison de sa situation, de sa distribution relativement homogène à l'échelle du département et de son caractère adaptable (report a priori aisé d'un site de reproduction à un autre en cas de destruction), les enjeux de conservation sont considérés comme limités.

2. Nature et modalités des destructions, altérations ou dégradations

Les travaux envisagés ont pour objectif d'enlever et remplacer les cache-moineaux actuels - en bois et laissant les chevrons apparents – par des cache-moineaux en pvc qui viendraient englober les chevrons (= modification des matériaux et des dispositions actuelles d'accroche).

Les travaux auront obligatoirement lieu en dehors de la période de reproduction des espèces concernées, en particulier celle des hirondelles de fenêtre. Les travaux auront donc lieu **entre octobre et mars** ; ils prévoient donc :

1. le curetage/grattage des nids et restes de nids en place actuellement ;
2. Le démontage des cache-moineaux en lattes de bois et la vérification (potentiellement remise en peinture) des chevrons de bois actuellement en place ;
3. La pose des cache-moineaux en PVC par-dessus les chevrons

► autant que possible, et sous réserve d'obtenir l'arrêté préfectoral autorisant Destruction d'habitat d'espèces protégés suffisamment tôt, le Maître d'œuvre interviendrait durant les vacances de Toussaint 2023.

Disposition actuelle des nids naturels d'Hirondelle de fenêtre



Nids naturels d'Hirondelle de fenêtre

Cache-moineaux en bois ayant vocation à être remplacés

Chevrons en bois restant en place mais recouverts à terme (issue des travaux)

Aspect prévisionnel du site après travaux



Cache-moineaux en PVC venant recouvrir les chevrons de bois

Septembre 2023

3. Mesures prévues pour le maintien des espèces concernées dans un bon état de conservation

Considérant l'importance de **la colonie actuelle d'Hirondelles de fenêtre**, sa nature concentrée et sa disposition, le GON recommande d'essayer de maintenir autant que possible la colonie sur place. Il s'agira donc de compenser les nids naturels détruits par les travaux par des nids artificiels disposés sur les façades abritant déjà les colonies.

Au regard de la situation actuelle, le GON recommande :

- une compensation de l'ordre de 1 pour 1 (un nid naturel détruit = un nichoir installé)
- une pose des nichoirs sur les linteaux des 6 fenêtres situées du côté de la cour d'école (façade qui concentre la majorité des nids occupés actuels) prioritairement (des nichoirs pourront aussi être installés sur les linteaux des fenêtres situées en front-à-rue)
- de mener des actions permettant autant que possible aux oiseaux de reconstruire leurs nids sur place
- de concentrer la totalité des travaux sur la période novembre 2023 – mars 2024.

Localisation proposée pour les mesures de compensation (côté Ecole)

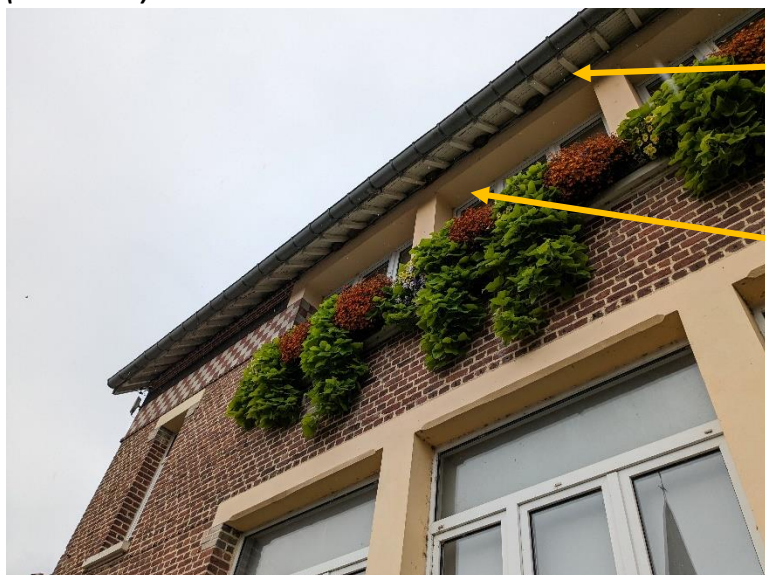


Localisation actuelle des nids naturels d'Hirondelle de fenêtre

Localisation proposée pour la pose des nichoirs (compensation)

⇒ **24 nichoirs seront installés (4 par linteaux ; 6 linteaux concernés)**

Localisation proposée pour les mesures de compensation (côté Mairie)



Localisation actuelle des nids naturels d'Hirondelle de fenêtre

Localisation proposée pour la pose des nichoirs (compensation)

⇒ **6 nichoirs seront installés (3 par linteaux ; 2 linteaux concernés)**

Argumentaire :

A ► Autant que possible, il semble préférable d'installer les éléments de compensation (nichoirs) à la hauteur exacte et dans les mêmes dispositions que les nids naturels qui ont été détruits.

Dans le cas présent, il s'avère que le nouveau cache-moineaux en PVC va venir « abaisser » le niveau des plans inclinés de 10 cm environ, ce qui change les dispositions d'accroche et des nichoirs et des nids naturels.

Cependant, un nid occupé au moins est actuellement présent au niveau des linteaux de fenêtres ; ce qui montre la capacité d'adaptation et de colonisation de l'actuelle colonie dans des dispositions compatibles avec celles proposées dans le cadre des mesures de compensation.

Localisation d'un nid naturel (côté Ecole)



Nid naturel d'Hirondelle de fenêtre construit sur un linteau de fenêtre

L'un des linteaux proposés pour la pose des nichoirs (compensation)

⇒ ***Hauteur à priori acceptable pour les hirondelles, justifiant la proposition d'accroche proposée par le GON. Les nichoirs seront pré-accrochés sur des planches de bois formant angle droit et fixées dans la partie supérieure des fenêtres. Ce faisant, il s'agira de sécuriser l'accrochage des nids artificiels et limiter les effets de perte de chaleur au niveau des nids.***

B ► L'installation des nouveaux cache-moineaux en PVC vont doublement impacter la colonie actuelle. D'une part ceux-ci vont se trouver plus bas de 10 cm environ (ce qui empêchera les nids de venir s'appuyer sur les rebords ou fils qui servaient d'appui dans la disposition actuelle), d'autre part les capacités d'accroche des boulettes de boue sur le PVC risquent de s'avérer médiocre.

Avec accord de la municipalité, il a été décidé de tenter diverses opérations pour maintenir les capacités d'accueil sous les cache-moineaux. Il s'agira notamment de tirer des câbles d'acier proposant un nouvel appui, et/ou de déposer un gobetis (= couche d'enduit assez granuleux appliqué sur le mur) directement sous le cache-moineaux sur une longueur de brosse. Le cas échéant, des bandes rugueuses de type autocollant pourront être collées sous les plans inclinés en PVC.

⇒ ***Le caractère lisse ou granuleux du support est déterminant concernant les possibilités d'accroche des boulettes de boue déposées par les oiseaux lors des phases de construction des nids. Afin de rendre au bâtiment son caractère attractif, les dispositifs proposés permettront normalement aux hirondelles de construire de nouveaux nids naturels à l'issue des travaux... et donc de démultiplier les possibilités d'extension de la colonie.***

Localisation des nids naturels d'hirondelles côté Ecole (photo de gauche : les nids s'appuient sur un rebord de maçonnerie) et côté Mairie (photo de droite : les nids s'appuient sur un faisceau de câbles)



Flèches blanches = dispositifs actuels sur lesquels s'appuient les nids naturels actuels (rebords en maçonnerie et faisceaux de câbles)

Traits oranges = localisation des dispositifs qui seront installés suite au renouvellement des cache-moineaux en PVC et sur lesquels pourront s'accrocher/s'appuyer de nouveaux nids naturels (câbles métalliques). La partie de mur comprise entre le bas du nouveau cache-moineaux (= jonction mur/chevron) et le câble métallique tendu de manière transversale sera enduite d'un gobetis.

C ► Dans la mesure où aucun travaux d'aménagement des espaces extérieurs attenants n'est envisagé, que la colonie se trouve dans une enveloppe fonctionnelle proposant naturellement (et visiblement) nourriture et matériaux (Val de Scarpe), il ne semble pas utile d'exiger l'installation de bac(s) à boue ni d'aménager spécifiquement les espaces verts de proximité immédiate.

⇒ **Les travaux affecteront la colonie actuelle, mais pas les ressources en nourriture et matériaux de construction. La proximité du Val de Scarpe, du Marais d'Athies et d'exploitations agricoles sont jugées propres à maintenir les ressources précitées.**

D ► Le maintien de la colonie n'a posé à ce jour aucun souci de cohabitation. Aucune destruction volontaire de nid n'a été recensée, et les problèmes « habituels » de fientes et salissures ne semblent guère prégnantes à Athies. La colonie d'hirondelles, présente depuis plusieurs décennies, fait même partie de « la vie » de l'école.

⇒ **En l'espèce, la survie de la colonie ne semble guère conditionnée à des problèmes d'acceptation/cohabitation. La Municipalité d'Athies s'engage cependant à mener des opérations de communication/sensibilisation auprès des habitants et des élèves dès le printemps 2024 (article dans le bulletin municipal, exposition Hirondelles du GON, sorties...)**

E ► Les enjeux relatifs au Moineau domestique sont très faibles, mais il est nécessaire de compenser la destruction d'un nid réputé occupé en 2023. Le nouveau cache-moineau étant réputé « hermétiquement clos », la compensation se fera à un autre endroit, via l'installation simple mais efficace d'un Nichoir double à moineaux.

⇒ ***Le Moineau domestique est une espèce ubiquiste et adaptable. Le recours à des nichoirs boîtes dits « doubles » (= deux nichoirs juxtaposés présentant chacun leur ouverture propre) ont fait leurs preuves, il est proposé de fixer l'un de ces nichoirs sur la façade de l'école à une hauteur jugée suffisante pour que ses occupants ne soient pas être dérangés par les allers-et-venues des enfants (< 2 m).***

4. Planning prévisionnel et suivi des opérations

Les travaux auront obligatoirement lieu **en dehors de la période de reproduction de l'Hirondelle de fenêtre et du Moineau domestique**. Cela signifie qu'ils ne pourront avoir lieu *que* durant **une période courant du début d'octobre à la fin de mars**.

Sous réserve de l'obtenir à la période idoine, les travaux démarreront à la réception de l'arrêté préfectoral autorisant Destruction d'habitat d'espèces protégés.

Dans l'idéal la Municipalité souhaite demander à son Maître d'œuvre d'intervenir durant les vacances de la Toussaint 2023 (novembre 2023).

En aucun cas la Municipalité ou son Maître d'œuvre ne mèneront des travaux en dehors de la période indiquée.

Pour des soucis de cohérence temporelle et de mutualisation de matériel (utilisation des échafaudages), les travaux liés à la mise en œuvre des mesures de compensations se feront à la suite immédiate des travaux de renouvellement des cache-moineaux. En cas d'impossibilité, les Services techniques de la Ville d'Athies mettront une nacelle à disposition de la structure intervenant pour l'installation des mesures compensatoires.

Dans la mesure où les travaux auraient effectivement lieu durant l'automne/hiver 2023, la Ville d'Athies réalisera en interne ou missionnera une structure compétente pour assurer **le suivi de la colonie d'Hirondelle de fenêtre pendant une durée de 5 ans (= 5 périodes successives de reproduction) après les travaux et l'installation des mesures compensatoires ; soient durant les années 2024, 2025, 2026, 2027 et 2028.**

Le suivi annuel devra informer la Puissance publique de **l'état de la colonie suite aux travaux, et la renseigner quant à son évolution (déclin, stagnation ou augmentation) entre 2024 et 2027. La synthèse des 5 années de suivi sera rédigée et transmise à la Puissance publique en fin d'année 2028.**

En plus d'un simple comptage des nids ou nichoirs occupés, les suivis annuels comme la synthèse des 5 années de reproduction post-travaux devront apporter **un regard critique sur l'évolution de la colonie dans son contexte environnemental** (ex. : Maintien des oiseaux en place ? Explosion de la colonie en plusieurs foyers de colonisation ? Evolution globale de la colonie liée aux conditions intrinsèques de son épanouissement, ou à des facteurs externes ? Etc.).

Il est évident que le démarrage des travaux comme le suivi sur une période de 5 ans pourra être décalé le cas échéant.